



DELIBERATION N° 06/2018

**RELATIVE A L'INSTALLATION ET A L'INAUGURATION
D'UNE FRESQUE SUR LE PORT DE SAINT-JEAN-DE-LUZ /
CIBOURE EN TMOIGNAGE DE L'AMITIE ENTRE MARINS
PÊCHEURS BASQUES ET BRETONS**

- Vu** les articles L.912-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R912-36 0 R912-47 et R912-50 à R912-66 ;
- Vu** le règlement intérieur approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 février 2017 ;
- Vu** la mesure 62.1 b du FEAMP (code sous-mesure 6212) « Développement local mené par les acteurs locaux - mise en œuvre » permettant de demander une aide au titre du programme opérationnel du FEAMP ;

Suite au naufrage de l'Erika en 1999, le Conseil général du Morbihan a créé en 2001 « *La Semaine du Golfe* », manifestation destinée à promouvoir le patrimoine maritime local au travers d'un grand rassemblement de bateaux traditionnels et de plaisance classique.

Cette grande manifestation gratuite et ouverte à tous est organisée sur une semaine toute les années impaires en début de printemps. Depuis 2007, à chacune de ses éditions, la « *Semaine du Golfe* » choisit un pays ou une région « *Invité d'honneur* » pour que celui-ci, ou celle-ci, amène et vienne présenter des bateaux emblématiques de son littoral et de ses ports, mais aussi sa culture maritime, sa musique, ses spécialités culinaires et ses atouts touristiques.

C'est ainsi qu'en 2011, à l'occasion de la 6^{ème} édition de cette manifestation marquant les dix ans de la création de cet événement, et après avoir invité les Alpes-Maritimes en 2007 et le Pays de Galle en 2009, l'Association *La Semaine du Golfe* a invité le Pays Basque. A cette occasion, une œuvre majeure marquant l'amitié basco-bretonne a été réalisée par des artistes bretons pour représenter des scènes de la vie maritime du Pays basque : chasse à la baleine, rameurs d'une traînière, danseurs de mutxiko, joaldunak, ...

Propriété de l'Association *La Semaine du Golfe* cette grande fresque polychrome de 18,50 x 3,10 m, composée de 12 panneaux de contreplaqué marine de 10 mm d'épaisseur, a ensuite été démontée à la fin de la manifestation puis mise à la disposition de la Commune de l'île aux Moines pour la saison 2014.

En 2015, suite à l'intervention de passionnés du patrimoine maritime basque, la fresque a été cédée gratuitement par l'Association *La Semaine du Golfe* au CIDPMEM 64-40 avec pour seul souhait que sur le lieu choisi pour son exposition, un cartel rappelle l'histoire de cette fresque (réalisée à l'occasion de *La Semaine du Golfe* 2011, par ...) et signale « *Don de La Semaine du Golfe du Morbihan* ».

Fin 2015, le CIDPMEM 64-40 a alors pu rapatrier la fresque sur Ciboure où elle se trouve aujourd'hui stockée dans des locaux sur le port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure, fermés au public.

L'objectif du projet est qu'à l'occasion du rapatriement de la fresque sur Ciboure et son installation sur une façade de la criée de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure, son inauguration festive soit l'occasion de rappeler à tous, les liens historiques et l'amitié unissant les marins pêcheurs basques et bretons.

L'opération comporte 4 étapes :

1/ Rapatriement de la fresque pour son stockage provisoire dans une salle sur le port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure.

2/ Définition de la structure nécessaire à la fixation de la fresque à l'emplacement prévu (la fresque de 18,50 x 3,10 m est composée de 12 panneaux de 1,53 x 3,10 m d'un poids total de 500 à 600 kg).

3/ L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ayant donné son accord pour l'installation de la fresque à l'emplacement prévu (mur sud de la criée de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure), **installation du dispositif d'accroche de la fresque et fixation de celle-ci sur ce dispositif**, confiées à un prestataire supervisé par la Cci Bayonne Pays Basque, partenaire de cette opération.

4/ Inauguration festive de la fresque en présence de professionnels et représentants des structures de la filière pêche locale, des collectivités locales, des services de l'Etat, des artistes qui ont peint cette fresque, de représentants de l'Association *La Semaine du Golfe* et des personnes qui se sont impliquées pour le retour de cette fresque sur le Pays Basque.

Considérant que cette fresque, marqueur de l'amitié basco-bretonne, appartient déjà au patrimoine maritime local, et que son inauguration en présence de nombreux invités fera l'objet d'une manifestation festive, point d'orgue du projet, sera l'occasion de rappeler et de témoigner quant aux liens historiques et à l'amitié entre marins pêcheurs basques et bretons.

Le conseil adopte les dispositions suivantes :

- Article 1 -

Le CIDPMEM 64-40 dépose un dossier au titre du programme de DLAL-FEAMP du GALPA Côte Basque - Sud Landes pour l'installation et l'inauguration d'une fresque sur le port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure en témoignage de l'amitié entre marins pêcheurs basques et bretons.

- Article 2 -

Le plan de financement, ci-après, relatif à ce dossier est adopté par la majorité.

Votants (présents ou représentés)	16	Favorable	9	Défavorable	1	Abstention	6
---	----	-----------	---	-------------	---	------------	---

Ciboure, le 25 mai 2018.

Le Président,

Serge LARZABAL



**INSTALLATION ET INAUGURATION D'UNE FRESQUE SUR LE
PORT DE SAINT-JEAN-DE-LUZ / CIBOURE EN TEMOIGNAGE DE
L'AMITIE ENTRE MARINS PÊCHEURS BASQUES ET BRETONS**

BUDGET PREVISIONNEL

■ Dépenses prévisionnelles :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Montant TTC</i>
- Prise en charge des frais de protection et de rapatriement de la fresque sur Ciboure	1 000,00
- Frais de prestations d'études de structure	1 800,00
- Frais de prestations d'installation et d'accroche de la fresque	25 100,00
- Frais de prestation de nettoyage et de protection de la fresque (vernissage)	1 000,00
- Frais de prestation de réception pour l'inauguration	2 500,00
- Prise en charge des frais de déplacement et de réception des invités pour leur participation à l'inauguration	4 200,00
- Frais de création de la « Plaque inaugurale »	500,00
TOTAL	36 100,00 (*)

() Dans l'attente des demandes de devis des prestataires potentiels qui seront sollicités, il s'agit d'un budget maximum estimé dont le montant pourra être revu à la baisse après sélection des offres reçues.*

■ Ressources prévisionnelles

	Montants TTC	%
FEAMP	14 440,00 €	40
Région Nouvelle-Aquitaine	14 440,00 €	40
CIDPMEM 64-40 (autofinancement)	7 220,00 €	20
TOTAL	36 100,00 €	100